

SEANCE DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absent excusé : TIERLE Jean-Paul (procuration à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire accueille Madame Clara FAVIER du CRPF pour la présentation d'un projet de voirie forestière du Massif de Fargues à l'assemblée du Conseil Municipal

OBJET: Présentation par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) du projet de route forestière au Massif de Fargues

Madame Clara FAVIER, du CRPF, est venue présenter aux membres du Conseil Municipal un power point concernant le projet de route forestière dans le Massif de Fargues, dont les Commune de Vitrac et de Saint-Mamet la Salvétat sont impactées.

Il s'agit de réaliser un accès empierré d'un minimum 3.5 mètres de large, avec des fossés et une aire de retournement, permettant aux grumiers de sortir le bois des particuliers.

Ce projet peut prétendre à 80 % de subventions de l'Etat et du Feader (fonds européens), les 20 % restant étant partagés entre la Commune de Saint-Mamet en fonction de la longueur réalisée sur chacune des collectivités. Sachant que la commune de Vitrac a une bien plus importante longueur (80%)

Ce chemin pourrait, à terme, être ruralisé, avec une servitude de passage.

La création d'une ASL (Association Syndicale Libre Forestière), groupement de personnes, peut permettre la gestion de ce projet en lieu et place de la Commune, et la récupération de la TVA.

Le coût total de ce dossier est de 68 670.00 €uros TTC, avec comme reste à charge pour la Commune de Vitrac 12 203.00 €uros TTC.

Si ce projet se finalise, le dépôt des dossiers de subvention est à réaliser pour juillet 2021 avec un début de travaux potentiel en 2022.

OBJET : Ecole Publique : Bilan des rencontres avec l'Inspection de l'Education Nationale

Madame l'Inspectrice de l'Académie a reçu respectivement les parents d'élèves le 1^{er} mars et Madame BLONDEL, directrice de l'Ecole de Vitrac afin d'évoquer la fermeture d'un poste sur le RPI Marcolès/Vitrac/Saint-Antoine.

Elle a été réceptive aux requêtes des parents.

Une réflexion est à mener sur l'avenir de l'Ecole de Vitrac. Madame l'inspectrice de l'Education Nationale propose à notre collectivité un projet innovation pédagogique sur le thème du développement durable. Ce projet permet de proposer des activités, des expositions en lien à tous les élèves du territoire avec la thématique définie. Mais cela génère la fermeture de notre école et ainsi les 3 postes d'enseignants seraient à Marcolès. La position unanime des membres du Conseil Municipal est de garder l'Ecole tout en exprimant que ce projet est très intéressant, toutefois c'est une décision difficile à prendre en l'absence de données financières et d'organisations sur le projet. Cette présentation aurait mérité un temps de réflexion plus long avec une analyse plus profonde. Pour nous une fermeture de l'Ecole de Vitrac risquerait de mettre en péril le devenir du RPI, les parents n'étant pas sûrs de laisser leurs enfants à l'école de Marcolès.

Compte tenu des évolutions attendues pour la rentrée de septembre 2021, l'Ecole de Vitrac devrait accueillir les élèves de CP, CE1 et CE2 soit un effectif de 13 élèves.

Quelle que soit la décision prise, le poste de Mme LIAUZU Laurence, devra évoluer ; la garderie scolaire et les TAP seront maintenus, et la possibilité de tenir de l'Agence Postale Communale (tenue actuellement par un agent contractuel), mais nécessitant une formation, de réaliser des heures de ménage, d'entretenir les espaces verts, peuvent lui être proposés. Une suggestion sur la création d'ateliers intergénérationnels est également évoquée. Sa nouvelle fiche de poste sera élaborée en relation avec le Centre de Gestion.

Une rencontre avec cet agent est à programmer rapidement.

Une décision devra être prise rapidement, le contrat de Madame Emilie VERDIN devant être dénoncé au 1^{er} mai prochain au plus tard.

Pour information, Madame MUCCIA, remplaçante de Mme HUISMAN au niveau de l'Ecole et de l'Agence Postale Communale demande à ne plus participer aux activités TAP et surveillance des enfants pendant la pause de midi. Mme BLONDEL l'enseignante en est informée.

OBJET : Budget Primitif 2021

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement a été faite aux élus, avec des explications sur les postes les plus importants et le programme d'investissement.

OBJET : Travaux en cours

***Le Pont du Marchand :**

Des travaux de réfection du pont ont été réalisés l'an passé ; suite aux fortes pluies de cet hiver, le calage le long des buses n'a pas tenu. Une visite sur le site a eu lieu le 13 mars dernier avec la commission des travaux et l'entrepreneur afin de constater les dégâts. Ce dernier prend en charge les travaux de réfection de la partie endommagée. Le reste à charge pour la commune de Vitrac sera de 300.00 Euros pour la fourniture de pierres supplémentaires.

***La Baccalerie :**

Il a été également vu avec Mr Alain LAFON, sur place, la réalisation d'un accès sur un terrain communal. Aucun frais n'est à la charge de la commune.

*Aménagement du Bourg :

Une réunion de chantier a lieu chaque jeudi matin afin de faire le point sur les travaux réalisés. Un compactage sur différents points a été réalisé suite au passage de véhicules lourds avant le revêtement final. Des travaux supplémentaires (crépis du mur de la maison BOUDIER, entrée de Mme DE MIRAMONT, réalisation d'un bateau vers le portail de l'école, et d'un pluvial vers chez Mme VALADOU) ont été réalisés pour 5 220.00 €uros TTC.

En ce qui concerne la signalisation de la « zone 30 », initialement prévue sur le lampadaire avant le cimetière et vers le lavoir, en aval, il n'y a pas de modification.

Un aménagement végétal du triangle vers le parking, face à l'hôtel, sera réalisé avant la réimplantation du panneau indicateur de « La Tomette » et le « Tromp'l'œil »

Questions diverses

*Bulletin Municipal : celui-ci est terminé et sera distribué au cours de la semaine 11 par les élus.

*Adressage : Les panneaux de rues, de villages et les numéros ont été livrés et contrôlés. Leur mise en place sera effectuée dès que le contrôle du fichier de la poste aura été validé.

*Station d'épuration : Lors de la dernière visite de la MAGE, il a été notifié la nécessité de prévoir la réalisation du curage et de l'épandage des boues, selon un cahier des charges. Un achat de compteurs de bâchées mécaniques est également à prévoir.

*Analyses d'eau sur réseau de distribution d'eau potable L'eau est de qualité satisfaisante, mais les résultats ne sont pas tout à fait conformes aux normes sanitaires, d'où la nécessité d'installer les pompes de chloration afin de régulariser et améliorer les résultats des analyses.

*Jeux pour enfants : Une vérification par la SOCOTEC sera effectuée le 20 avril prochain.

*Frais de géomètre : Les frais engendrés par les travaux du « Chemin du Marchand » et l'élargissement du carrefour de « La Galinière » sont de 1 000.00 €uros TTC.

*Tour du Cantal Cadets : Il passera par Vitrac lors de l'étape Maurs/Teissières-les-Bouliès le samedi 17 avril prochain.

*Demande de Mr SOUQ Gérard : Il demande à ce que le chemin situé entre ses deux parcelles à Labouygues soit déclassé. Une simple délibération du Conseil Municipal et la réalisation d'un document d'arpentage suffisent ; aucune enquête publique n'est obligatoire. Les frais de géomètre s'élèvent à 200 €uros.

*Affaire SERVAIRE/Commune de VITRAC : Monsieur SERVAIRE a été débouté de son appel.

*Elections Régionales et Cantonales: Elles sont prévues les 13 et 20 juin 2021.

*Familles Rurales : Le nouveau président est Monsieur Philippe BASSET ; le bureau demande une subvention de 400.00 €uros. Les années précédentes, celle-ci était de 350.00 €uros.

*Comité des Fêtes : Monsieur Patrick RABUSSIER indique que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le dimanche 11 avril à 10h30.

*Vaccination contre le COVID 19 : Aucun créneau n'est disponible à ce jour.

*Le Tromp'L'Oeil : Monsieur LOQUAY a été convoqué par la gendarmerie de Saint-Mamet le dimanche 14 mars ; il a été entendu pendant 2 heures 30. Il est convoqué au tribunal le 14 avril prochain.

Son départ est prévu début mai, mais la Communauté de Communes et son comptable ne sont pas prévenus officiellement à ce jour.

Son successeur prévoit une ouverture dès que les conditions sanitaires le permettront.

Prochain conseil municipal :

- Mardi 6 avril 2011 à 19h00 vote du budget prévisionnel 2021

Fin de séance : 23h20

- **SIGNATURES**

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| BOUQUIER Marie-Paule | |
| BONNET Dominique | |
| PUECH Jérôme | |
| BROUXEL Claire | |
| BILBAUT Suzanne | |
| DELRIEU Bernard | |
| DE NICOLO Sandrine | |
| LACOSTE Pierre | |
| MURATET Nicole | |
| PRAT Loïc | |
| TIERLE Jean-Paul | Procuration à Marie-Paule BOUQUIER |